



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Point 26 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Promotion des femmes : promotion des femmes

## Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le rapport ci-après, présenté en application de la résolution [72/148](#) de l'Assemblée générale, rend compte des activités menées par les États Membres et les entités des Nations Unies pour aider les femmes et les filles vivant en milieu rural, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées, à améliorer leurs moyens de subsistance, leur bien-être et leur résilience face aux changements climatiques. Il est indispensable que des progrès soient réalisés à cet égard pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'assurer qu'aucune femme ou fille vivant en milieu rural ne soit oubliée dans la mise en œuvre, le suivi et les résultats du Programme. Le rapport formule des recommandations à l'intention de l'Assemblée.

---

\* [A/74/150](#).



## I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/148](#) sur l'amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatorzième session un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la situation des femmes et des filles en milieu rural depuis la soixante-douzième session, l'accent étant mis sur les importantes répercussions des changements climatiques qui les touchent individuellement et collectivement, et qui se trouvent aggravées par les inégalités entre les sexes. Il décrit l'action menée par les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs pour s'attaquer aux problèmes auxquels se heurtent les femmes et les filles, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées, afin de les aider à améliorer leurs moyens de subsistance, leur bien-être et leur résilience face aux changements climatiques.

2. Le rapport passe en revue les efforts engagés au niveau national pour ce qui concerne : a) la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les questions de développement durable et de lutte contre les changements climatiques ; b) l'adoption de politiques et programmes de développement agricole et rural tenant compte de cette problématique ; c) le renforcement des capacités de résilience et d'adaptation des femmes et des filles ; d) la mise en place d'infrastructures et de technologies durables accessibles aux femmes et aux filles en milieu rural ; e) la pleine participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux sur les questions relatives au climat et à l'environnement ; f) l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données ventilées par sexe et de statistiques sur les liens entre les femmes et les filles en milieu rural et la résilience face aux changements climatiques. Le rapport se termine par des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale<sup>1</sup>.

3. Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les problèmes environnementaux et les changements climatiques sont devenus l'élément central de l'un des domaines d'action énoncés dans ledit Programme et un élément commun aux 12 domaines d'intervention. Le thème prioritaire qui avait été retenu pour la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, tenue en 2018, a une nouvelle fois appelé l'attention sur les problèmes à régler et les possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural (voir [E/CN.6/2018/3](#)). Dans ses conclusions concertées ([E/2018/27](#)), la Commission a souligné la nécessité d'adopter des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et qui visent à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des femmes et des filles et à leur permettre de faire face aux effets néfastes des changements climatiques. À sa cinquante-cinquième session, la Commission avait déjà engagé les gouvernements à intégrer la problématique femmes-hommes dans leurs politiques relatives aux changements climatiques et à renforcer et financer comme il conviendrait les dispositifs visant à assurer la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux de la prise de décisions sur les questions d'environnement, en

---

<sup>1</sup> Des informations ont été reçues de 26 États Membres (Algérie, Andorre, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, Géorgie, Honduras, Iraq, Irlande, Italie, Mexique, Mongolie, Pérou, Portugal, Slovénie, Soudan, Turquie et Zimbabwe) et de cinq organismes des Nations Unies [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM) et Union internationale des télécommunications (UIT)].

particulier sur les stratégies de réduction des effets des changements climatiques sur la vie des femmes et des filles ([E/2011/27-E/CN.6/2011/12](#)).

4. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et plus particulièrement son article 14, prescrit aux États de prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination dont font l'objet les femmes rurales. Dans sa recommandation générale n° 34 (2016) sur les droits des femmes rurales ([CEDAW/C/GC/34](#)), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes constate que les femmes rurales sont gravement touchées, dans les pays en développement comme dans les pays développés, par la pauvreté, l'exclusion économique et politique, les changements climatiques et les catastrophes naturelles ainsi que par le manque d'accès aux infrastructures, aux services et à la protection sociale, ce qui ajoute encore aux responsabilités déjà bien lourdes qui leur reviennent d'assumer les soins et travaux domestiques non rémunérés. Il y souligne également l'obligation incombant aux États de promouvoir les droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au logement, à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie et le droit d'avoir leur place dans la société. Il note que les politiques de développement rural continuent de faire abstraction des priorités et des droits des femmes, notamment des agricultrices et des travailleuses agricoles migrantes.

5. Dans sa recommandation générale n° 37 (2018) relative aux aspects liés au genre de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques ([CEDAW/C/GC/37](#)), le Comité note que les femmes rurales et les femmes autochtones sont directement touchées par les catastrophes et les changements climatiques en tant que productrices de denrées alimentaires et travailleuses agricoles. Leur résilience face aux changements climatiques est compromise par l'absence de garanties foncières, la mauvaise qualité des parcelles qu'elles détiennent et l'émigration des hommes, qui les oblige à assumer seules les travaux agricoles. La pénurie des ressources liée au climat fait aussi qu'elles sont davantage exposées à la violence.

6. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un cadre d'action général et transformateur qui couvre le développement rural et l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural. Les États Membres s'y sont engagés à consacrer les ressources voulues au développement des zones rurales, d'une agriculture et d'une pêche durables, en vue d'aider les exploitantes agricoles, les éleveuses et les pêcheuses des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Parmi les objectifs de développement durable, l'objectif 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles, et l'objectif 13, qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, notamment en dotant les femmes de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, revêtent une importance particulière.

7. Dans son rapport sur les changements climatiques et la pauvreté ([A/HRC/41/39](#)), le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme a indiqué que les changements climatiques auraient des conséquences catastrophiques pour les plus démunis et risquaient, si rien n'était fait, de précipiter un grand nombre de personnes dans la pauvreté. Même si des mesures énergiques et concertées ont été prises par les gouvernements et toutes les parties prenantes dans le monde entier, des centaines de millions de personnes seraient confrontées à l'insécurité alimentaire, à des migrations forcées, à la maladie et à la mort. Les changements climatiques mettaient en péril les droits de la personne, en particulier les droits des femmes, et compromettraient les progrès accomplis sur le plan mondial au cours des 50 dernières années en matière de développement, de santé et de lutte contre la pauvreté.

8. Partout dans le monde, les zones rurales subissent les graves effets des changements climatiques, notamment en termes de disponibilité et d'approvisionnement en eau, de sécurité alimentaire, de viabilité des infrastructures, de déplacements des zones de production des cultures vivrières et non vivrières, de perte des moyens de subsistance et de la sécurité des revenus. Les changements climatiques exacerbent les inégalités existantes, qui sont enracinées dans la pauvreté, l'éloignement et la négligence des décideurs ; les populations rurales sont les plus démunies et, dans la mesure où elles sont tributaires de l'agriculture et des ressources naturelles, sont parmi les plus vulnérables aux changements climatiques<sup>2</sup>. Près des deux tiers des personnes sous-alimentées vivent dans des pays fortement exposés aux phénomènes climatiques extrêmes<sup>3</sup>. De 2006 à 2016, l'agriculture des pays en développement a subi un quart du total des dommages et des pertes dont les catastrophes liées au climat sont responsables<sup>4</sup>. À l'échelle mondiale, plus de 3 milliards de personnes et 80 % des personnes extrêmement pauvres vivent en milieu rural et environ 2,5 milliards d'entre elles tirent leur subsistance de l'agriculture<sup>5</sup>. Presque un tiers des femmes qui travaillent dans le monde sont employées dans l'agriculture, en ce comprises la sylviculture et la pêche, où elles exercent essentiellement des activités à forte intensité de travail, informelles et mal rémunérées n'offrant guère de protection sociale ou de sécurité des revenus<sup>6</sup>.

9. Les effets des changements climatiques accentuent les inégalités entre les sexes, et cela apparaît très clairement dans les zones rurales. Les changements climatiques ont une incidence différente sur les moyens de subsistance et le bien-être des individus selon qu'on est une femme ou un homme, en termes de production agricole, de sécurité alimentaire, de santé, de ressources en eau et de ressources énergétiques, de migrations et de conflits dus au climat, ou encore de catastrophes naturelles liées au climat. Bien souvent, le fait que les femmes dépendent de la terre, de l'eau et d'autres ressources naturelles et d'avoirs productifs pour vivre et qu'elles n'y ont pas accès dans des conditions d'égalité avec les hommes les amène à être touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques. Leur capacité à résister aux catastrophes et à s'en relever est aussi fortement amoindrie par les inégalités entre les sexes. La plupart des catastrophes tuent nettement plus de femmes que d'hommes, et la pauvreté des femmes est plus marquée dans les zones exposées aux catastrophes. Les répercussions des changements climatiques sur les femmes sont aggravées par le fait que leur mobilité est limitée et qu'elles ont un pouvoir de décision moindre au sein de leur foyer et de leur communauté<sup>7</sup>.

10. Les obstacles structurels et les normes sociales discriminatoires continuent de limiter le pouvoir de décision des femmes rurales au sein du foyer et leur participation à la vie politique de leur communauté et de la société en général. Les femmes et les filles vivant en milieu rural ne jouissent pas de l'égalité d'accès à la terre et aux ressources productives, aux services publics comme l'éducation et les soins de santé, et aux infrastructures, notamment l'énergie, l'eau et l'assainissement, ce qui affaiblit leur capacité de résistance aux phénomènes climatiques extrêmes et aux effets des

---

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2014: Synthesis Report* (2015).

<sup>3</sup> FAO et al., *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018 : renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition* (Rome, 2018).

<sup>4</sup> FAO, *L'action de la FAO face au changement climatique : Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2018* (Rome, 2018).

<sup>5</sup> International Food Policy Research Institute, *Global Food Policy Report* (Washington, 2019).

<sup>6</sup> Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde : tendances de l'emploi des femmes 2017* (Genève, 2017).

<sup>7</sup> ONU-Femmes, *Leveraging Co-Benefits between Gender Equality and Climate Action for Sustainable Development* (New York, 2016).

changements climatiques. Leur travail demeure en grande partie invisible et non rémunéré, même lorsque leurs tâches s'alourdissent en raison de l'émigration des hommes ou lorsqu'elles sont contraintes de chercher, avec leurs familles, d'autres moyens de subsistance ou d'émigrer en raison des effets dévastateurs des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité des revenus<sup>8</sup>. À l'échelle mondiale, presque tous les indicateurs de développement qui intègrent la problématique femmes-hommes et pour lesquels des données sont disponibles montrent que les femmes rurales connaissent une situation plus difficile que leurs homologues masculins et plus difficile que les femmes urbaines, et qu'elles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, l'exclusion et les effets des changements climatiques<sup>9</sup>.

11. Non seulement les femmes représentent une proportion importante de la main-d'œuvre agricole et contribuent fortement à la production agricole, à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'à la gestion des terres et des ressources naturelles, mais elles assurent aussi la plupart des soins et des travaux domestiques non rémunérés dans les familles et foyers des zones rurales. L'évolution du climat ne fait qu'accroître ces soins et travaux domestiques non rémunérés. Ce sont souvent les femmes et les filles qui doivent aller chercher de l'eau et du combustible pour les besoins ménagers et les activités productives. Bien que les données ventilées par sexe soient rares, les chiffres dont on dispose indiquent que les femmes et les filles sont chargées d'aller chercher l'eau dans 80 % des familles qui n'ont pas l'eau courante. Là où l'accès à des sources d'énergie propres et abordables fait défaut, les femmes et les filles peuvent passer une grande partie de leur journée à effectuer des tâches pénibles et épuisantes, comme la collecte de biocombustibles, la transformation manuelle des aliments et le pompage de l'eau. Là où les combustibles sont rares, leur collecte peut prendre jusqu'à cinq ou six heures par jour, temps qui pourrait être consacré à un travail rémunéré, à l'éducation, au repos ou aux loisirs. La sécheresse et la pénurie de ressources dues au climat influent manifestement sur le temps et les efforts nécessaires pour collecter, stocker et distribuer l'eau, les combustibles et autres ressources, et peuvent faire courir des dangers aux femmes et aux filles lorsqu'elles effectuent ces tâches<sup>10</sup>.

12. L'un des moyens les plus efficaces de renforcer la résilience des familles, des communautés et des nations face aux changements climatiques consiste à s'attaquer de façon systématique aux disparités entre les sexes. Les chiffres démontrent de plus en plus les effets disproportionnés des changements climatiques sur les femmes et les filles ; de surcroît, on a pris conscience ces dernières années que le renforcement de l'égalité entre les sexes et de l'autonomie des femmes pouvait avoir des avantages sur les plans social et économique et en termes de résilience face aux changements climatiques. Ainsi, les femmes qui ont accédé à des postes à responsabilité ont joué un rôle important dans l'adoption de technologies à faible émission de carbone, la diffusion de connaissances sur les changements climatiques et les appels à l'action auprès des gouvernements et des entreprises. C'est au demeurant ce que reflètent le Programme 2030 et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

<sup>8</sup> Sierra Club et ONU-Femmes, « Women on the move in a changing climate: a discussion paper on gender, climate and mobility » (Oakland et Washington, 2018) ; International Food Policy Research Institute, *Global Food Policy Report* ; ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020 : les familles dans un monde en changement* (New York, 2019).

<sup>9</sup> FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire* (Rome, 2016) ; International Food Policy Research Institute, *Global Food Policy Report*.

<sup>10</sup> Ibid. ; ONU-Femmes, *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement à l'horizon 2030* (New York, 2018).

13. Toutefois, les femmes et les filles vivant en milieu rural subissent des formes de discrimination multiples et croisées fondées sur l'âge, les revenus, le lieu de résidence, la situation matrimoniale et le statut de chef de famille, la race ou l'appartenance ethnique, la culture, le statut d'autochtone, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ou encore le fait d'être une femme atteinte du VIH/sida, une handicapée, une migrante, une réfugiée ou une déplacée, qui les rendent particulièrement vulnérables à la violence, à l'exclusion et aux effets néfastes des changements climatiques. Leur accès à la terre et aux ressources productives, aux infrastructures et aux services s'en trouve limité, ce qui réduit leur pouvoir de décision et les empêche de se faire entendre et d'agir face aux changements climatiques. La diversité des femmes et des filles rurales et de leurs besoins et priorités spécifiques exigent que des politiques et des mesures adaptées soient prises par les pouvoirs publics afin de renforcer leur résilience<sup>11</sup>.

14. La contribution essentielle que les femmes et les filles peuvent apporter à la viabilité des familles rurales, de leurs moyens de subsistance et de leur bien-être dans le contexte de l'évolution du climat est à présent mieux comprise ; elle fait l'objet de l'analyse ci-après.

## **II. Renforcement de la résilience des femmes et des filles en milieu rural**

### **A. Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les questions de développement durable et de lutte contre les changements climatiques**

15. Les États Membres ont pris des mesures visant à prendre en compte la problématique femmes-hommes pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural dans les lois, politiques et programmes nationaux traitant du développement durable et des changements climatiques ainsi que dans les rapports élaborés et les activités menées en application des conventions et cadres internationaux, y compris les initiatives nouvelles issues de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

16. La création de conditions propices à l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie publique, économique et politique et dans toutes les régions du pays, en milieu urbain comme en milieu rural, la garantie de non-discrimination et l'autonomisation des femmes font partie des objectifs du programme de gouvernance adopté par la Bulgarie pour la période 2017-2021. En Andorre, la loi n° 13/2019 du 15 février 2019 relative à l'égalité et à la non-discrimination exige que des principes d'égalité de traitement et d'égalité des chances soient inscrits dans l'ensemble des programmes, politiques, règlements et activités des organismes publics.

17. Le Pérou est devenu l'un des premiers pays d'Amérique latine à promouvoir l'élaboration et l'application de politiques publiques qui tiennent compte des effets différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes. Sa stratégie nationale relative aux changements climatiques plaide pour un développement rural qui tienne compte de la problématique femmes-hommes et de la diversité culturelle. Son plan d'action consacré à l'égalité des sexes et aux changements climatiques vise à guider les efforts engagés par les pouvoirs publics pour réduire les inégalités entre les sexes dans le cadre de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements.

<sup>11</sup> ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : transformer les économies, réaliser les droits* (New York, 2015).

18. Conformément aux accords et mandats internationaux portant sur l'environnement, les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe, la problématique femmes-hommes a été intégrée comme thème transversal dans les politiques nationales du Costa Rica, notamment la politique nationale sur la biodiversité pour la période 2015-2030, la stratégie nationale sur la biodiversité pour la période 2016-2025, la politique nationale de gestion des risques pour la période 2016-2030, la politique nationale sur l'adaptation aux changements climatiques, le plan national de décarbonisation pour la période 2018-2050 et le plan d'action pour l'égalité des sexes mis en place dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts.

19. Le plan stratégique national cambodgien de gestion des aires protégées pour la période 2017-2031 tient compte, dans tous ses aspects, de, l'égalité entre les sexes afin de garantir qu'une attention soutenue soit portée à cette question aux niveaux local, régional et national. L'objectif est de faire en sorte que les femmes puissent participer aux processus de planification, de gestion et de décision concernant les aires protégées et bénéficier équitablement des moyens de subsistance qui en découlent. Il s'agit notamment de consacrer une part des recettes provenant des services écosystémiques à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans certaines communautés, comme c'est le cas avec la fixation du carbone, qui vise à protéger les forêts et à réduire le déboisement et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent.

20. Conscient du rôle que jouent les femmes dans la protection et la préservation de l'environnement, le Soudan a mis l'accent sur des politiques et plans nationaux relatifs à l'environnement et au climat qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes. Le pays s'emploie à appliquer à tous les niveaux les prescriptions en faveur de l'égalité des sexes issues de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

21. En Espagne, le projet de loi sur les changements climatiques et la transition énergétique déposé en février 2019 fait de l'égalité femmes-hommes l'un de ses principes directeurs et vise à s'assurer qu'elle soit prise en compte dans les politiques publiques de lutte contre les changements climatiques. La stratégie nationale pour une transition équitable, présentée elle aussi en février 2019, énonce des objectifs en matière d'égalité des chances dans l'économie verte et envisage des mesures tendant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes au travail dans le cadre de la transition écologique.

22. L'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fait obligation à chaque partie d'établir, de communiquer et de respecter les contributions déterminées au niveau national qu'elle prévoit de réaliser successivement. Ces contributions représentent les efforts déployés par les pays pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux effets des changements climatiques. Une analyse des contributions décidées au niveau national par 190 pays fait apparaître que 64 d'entre eux mentionnent les femmes ou la problématique femmes-hommes, 15 font référence aux femmes en tant que décideuses ou parties prenantes à l'élaboration des politiques sur les changements climatiques, et six voient en elles des agents de changement<sup>12</sup>.

23. La Colombie a entrepris d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les activités de gestion des changements climatiques qui relèvent de sa stratégie de développement à faible émission de carbone, avec l'aide fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement au titre de son programme d'appui à la

<sup>12</sup> Gender Climate Tracker, « Gender and nationally determined contributions », consultable à l'adresse : <https://genderclimatetracker.org/gender-ndc/introduction> (consulté le 21 juin 2019).

détermination des contributions nationales. À la fin de 2019, le Ministère de l'environnement et du développement durable mettra sur pied un programme de formation sur le sujet, avec le concours du Ministère des mines et de l'énergie, du Ministère des transports, du Ministère du logement et de l'aménagement urbain et rural, du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme ainsi que du Ministère de l'agriculture et du développement rural.

24. La plupart des pays s'efforcent d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les plans nationaux d'adaptation établis au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en mettant l'accent sur les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie<sup>13</sup>. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) les y aide et leur apporte aussi son concours pour que ces questions soit prises en considération dans les budgets et politiques agricoles à différents niveaux, en collaborant avec des parlementaires, des responsables de la planification en poste dans les administrations centrale et locales, et des acteurs non gouvernementaux<sup>14</sup>.

25. Des plans de lutte contre les changements climatiques tenant compte de la problématiques femmes-hommes ont été élaborés et mis en œuvre par une vingtaine de pays, notamment le Bangladesh, le Costa Rica, Cuba, l'Égypte, Haïti, la Jordanie, le Libéria, le Mozambique, le Népal, le Panama, le Pérou, la République-Unie de Tanzanie, et, plus récemment, la Zambie en 2017 et la République dominicaine et le Mexique en 2018. Au niveau régional, la Ligue des États arabes et le Système d'intégration centraméricain ont pour la première fois suivi cette approche dans la planification des activités de lutte contre les changements climatiques<sup>15</sup>.

26. En matière de coopération internationale pour le développement, le Portugal cherche à renforcer la résilience des collectivités rurales aux changements climatiques et à la sécheresse, et s'attache à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les pays partenaires, facteur fondamental pour atteindre les objectifs de développement durable et pour parvenir à un développement mondial plus équitable et pérenne. En Espagne, le plan-cadre de coopération pour la période 2018-2021 fait de l'égalité des sexes une priorité commune dans les domaines du développement, de la durabilité de l'environnement, des droits de la personne et du respect de la diversité.

## **B. Adoption de politiques et programmes de développement agricole et rural tenant compte de la problématique femmes-hommes**

27. Les États Membres considèrent l'adoption de politiques et programmes de développement agricole et rural tenant compte de la problématique femmes-hommes et favorisant l'autonomisation économique des femmes rurales comme une priorité. Ces politiques et programmes, dont beaucoup ont un rapport évident avec la lutte contre les changements climatiques, assurent la subsistance et le bien-être des femmes rurales en les aidant à développer leurs capacités et leur esprit d'entreprise, à investir dans des avoirs productifs et à accroître leur présence sur le marché du travail

<sup>13</sup> Angie Dazé et Julie Dekens, *Towards Gender-Responsive National Adaptation Plan (NAP) Processes: Progress and Recommendations for the Way Forward* (Institut international du développement durable, 2018).

<sup>14</sup> FAO, « Tackling climate change through rural women's empowerment », 2018.

<sup>15</sup> Le bureau de l'Union internationale pour la conservation de la nature chargé de la problématique femmes-hommes a facilité l'élaboration des plans en partenariat avec les gouvernements et avec le soutien du Gouvernement finlandais et de l'Agence des États-Unis pour le développement international.

agricole. Certains pays ont ciblé des groupes particuliers de femmes rurales, notamment les femmes autochtones.

28. L'Azerbaïdjan travaille en étroite collaboration avec la FAO pour renforcer les capacités des femmes rurales à atteindre les objectifs liés à l'emploi et au développement durable. La FAO aide les services de vulgarisation agricole à répondre aux besoins des agricultrices et des productrices rurales en procédant à des évaluations des besoins différenciés selon le sexe ; elle met au point et dispense aussi des formations qui tiennent compte des cultures que pratiquent les femmes, de leurs besoins et des difficultés qu'elles ont à être plus étroitement associées à la prise de décisions et à la gestion dans le domaine agricole, à accroître leur productivité, à assurer leur sécurité alimentaire et à améliorer leurs moyens de subsistance.

29. Le Ministère iraquien du travail et des affaires sociales mène un projet visant à former les femmes rurales et à leur offrir davantage de possibilités sur les plans économique et social, en accordant la priorité aux moyens de subsistance des veuves et des femmes déplacées.

30. En Algérie, un comité national pour la promotion des femmes rurales, composé de représentants d'organes ministériels et autres instances compétentes, coordonne les travaux des comités provinciaux et de la société civile au niveau local. En 2018, un prix national pour la promotion des femmes chefs d'entreprise, lancé à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, a été décerné aux meilleurs projets et initiatives agricoles en faveur du développement durable afin d'encourager la contribution des femmes rurales et de soutenir la mobilité sociale dans le monde rural. En 2019, le prix récompensera les meilleurs projets entrepris par des femmes en matière de créativité et d'innovation.

31. Le registre unique des programmes sociaux du Brésil, qui permet de coordonner un large éventail de politiques relevant des pouvoirs publics, recommande que la personne désignée comme responsable de l'unité familiale soit une femme : c'est là ce qui explique que 85 % des personnes qui détiennent la carte donnant accès aux principaux programmes sociaux soient des femmes. Les programmes de développement rural, notamment celui consacré à la collecte des eaux de pluie et autres formes de technologie sociale, ou encore celui axé sur des activités productives rurales qui profitent aux agricultrices, vont dans le même sens. De 2012 à 2018, quelque 148 000 femmes rurales, soit environ 60 % du nombre total de bénéficiaires, ont obtenu des fonds destinés à être investis dans des projets productifs.

32. Pour assurer la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture résiliente aux changements climatiques, le Ministère burkinabé de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles encourage le recours à des technologies, semences et équipements agricoles novateurs et résistants, qu'il met à la disposition des producteurs. En 2019, au moins 50 % des bénéficiaires étaient des femmes.

33. Au Mexique, le programme « Semer la vie » encourage les femmes et les hommes, et en particulier les personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté, à participer pleinement au développement rural intégré et les aide à mettre en place des systèmes de production agricole et sylvicole qui, en combinant cultures traditionnelles, arbres fruitiers et bois d'œuvre (acajou, cèdre, cacao, café, caoutchouc, cannelle et autres) permettront de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, d'accroître les revenus et de rétablir une couverture forestière d'un million d'hectares, réduisant d'autant les émissions de gaz à effet de serre. Le programme est déployé dans huit États ; il concerne 361 municipalités, dont 113 communautés autochtones, et a pour ambition d'atteindre 230 000 producteurs en 2019.

34. En Ouganda, dans le cadre d'une initiative visant à donner aux femmes des moyens de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, plus de

1 600 associations féminines ont constitué un fonds commun de 2,8 millions de dollars, auxquels les femmes peuvent emprunter pour investir dans des activités novatrices, évolutives et reproductibles portant sur les changements climatiques. Cette initiative a permis à plus de 250 000 femmes de devenir économiquement indépendantes, d'accéder plus facilement aux moyens de production, de mieux faire entendre leurs voix et d'avoir une plus grande capacité d'action. Aujourd'hui, quelque 182 000 femmes ont la maîtrise des terres qu'elles exploitent et près de 250 000 en sont propriétaires et génèrent un revenu d'au moins 300 dollars par mois. L'initiative aide également les femmes à s'occuper de questions touchant à l'aménagement du territoire, à mettre en place des méthodes d'agroforesterie et de conservation des sols, et à adopter des technologies énergétiques propres, ce qui a permis de réduire les émissions de carbone provenant de la combustion des broussailles, du charbon de bois et de l'abattage des arbres<sup>16</sup>.

35. En 2018, le Gouvernement portugais a approuvé un texte relatif aux petites exploitations agricoles familiales, qui vise à corriger le grave désavantage dont souffrent les femmes dans ce domaine et à promouvoir l'autonomisation et la participation des femmes rurales, en particulier sur le marché du travail agricole.

36. Dans son document stratégique et son plan d'action en faveur de l'autonomisation des femmes pour la période 2018-2023, le Ministère turc de la famille, du travail et des services sociaux fait de l'autonomisation des femmes rurales une priorité, en particulier lorsqu'il s'agit d'exploitations et coopératives féminines et de travailleuses agricoles, en assurant leur accès aux technologies, à la formation et à la sécurité sociale.

### C. Renforcement des capacités de résilience et d'adaptation des femmes et des filles

37. Les États Membres s'emploient à renforcer les capacités de résilience et d'adaptation des femmes et des filles et à leur permettre de faire face aux conséquences néfastes des changements climatiques, notamment en appliquant des stratégies d'adaptation et d'atténuation de leurs effets qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes. Une étude récente a cependant montré que les ressources mises à la disposition des agricultrices par les gouvernements et les donateurs ne leur suffisaient pas pour s'adapter au changement climatique<sup>17</sup>. En outre, le financement de l'action climatique peut aggraver les inégalités entre les sexes si les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds ne tiennent pas dûment compte des répercussions spécifiques que les changements climatiques ont sur les femmes ni des formes multiples et croisées de discrimination auxquelles les femmes et les filles rurales doivent faire face. En revanche, un financement de l'action climatique soucieux de la problématique femmes-hommes permettrait à la fois d'améliorer la résilience aux changements climatiques et d'amener les femmes et les filles vivant en milieu rural à exercer plus pleinement leurs droits fondamentaux et à tendre à l'égalité des sexes<sup>18</sup>.

38. Les producteurs ruraux du monde entier, y compris les exploitations tenues par des femmes et les coopératives, adoptent de plus en plus de pratiques technologiques durables, ancestrales, autochtones et modernes, pour composer avec les variations et

<sup>16</sup> Voir <https://unfccc.int/climate-action/momentum-for-change/women-for-results/womens-empowerment-for-resilience-and-adaptation-against-climate-change> (consulté le 7 juillet 2019).

<sup>17</sup> Oxfam, *Financement des agricultrices : Un appel à renforcer et à rediriger les ressources pour l'agriculture et l'adaptation au changement climatique* (Oxford, 2017).

<sup>18</sup> Tessa Khan, « Promoting rights-based climate finance for people and planet », Groupe de travail sur le droit au développement, dix-neuvième session, Genève, 23-27 avril 2018.

les chocs climatiques fréquents. Ces pratiques consistent notamment à opter pour des variétés de cultures résistantes à la sécheresse et à maturation rapide qui préservent la biodiversité agricole, des techniques de conservation des sols et des eaux qui restaurent les terres dégradées et permettent de retenir l'eau dans le sol, et des approches agroforestières qui cherchent à diversifier la production, à restaurer la fertilité des sols et à limiter l'érosion, la désertification et la déforestation. En outre, un meilleur accès à la terre et à d'autres ressources productives, aux services de vulgarisation, aux systèmes d'alerte rapide, aux informations relatives au climat, à des produits de crédit, d'épargne et d'assurance et à d'autres moyens de subsistance est essentiel pour renforcer la résilience<sup>19</sup>.

39. Grâce à l'appui financier du Fonds vert pour le climat, la Géorgie a lancé un projet visant à appliquer à plus grande échelle un dispositif d'alerte rapide multirisque et à exploiter les informations climatiques pour faire en sorte que les communautés, les moyens de subsistance et les infrastructures soient moins exposés aux risques naturels liés au climat. Le projet, qui combine un système d'alerte rapide efficace au niveau national et une action locale intégrant les informations relatives aux risques, est conçu pour offrir des avantages certains aux femmes, l'intégration de la problématique femmes-hommes et la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux étant des éléments essentiels de sa mise en œuvre. Des indicateurs différenciés selon le sexe seront utilisés pour suivre les résultats. En 2017, le Fonds et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont élaboré conjointement un manuel d'orientation intitulé *Mainstreaming Gender in Green Climate Fund Projects*, destiné à encourager la prise en compte de considérations liées à l'égalité femmes-hommes dans les interventions relatives aux changements climatiques et dans le financement de l'action climatique.

40. Au Honduras, la FAO mène, avec l'appui du Canada, un projet axé sur l'autonomisation des femmes et l'action climatique dans le secteur forestier, dont le but est de lutter contre la pauvreté rurale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, en renforçant les capacités techniques, productives et commerciales de femmes et de jeunes autochtones vivant en milieu rural dans 12 communes des départements de Santa Bárbara et Lempira.

41. Dans le cadre de son Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne, le Fonds international de développement agricole (FIDA) finance, à Madagascar et au Rwanda, des projets pilotes qui expérimentent un système d'apprentissage tenant mieux compte de la problématique femmes-hommes afin d'inciter les unes et les autres à cerner précisément les enjeux climatiques qu'ils doivent affronter et à trouver des solutions possibles. Grâce à la méthode axée sur le foyer, les femmes deviennent de véritables agents du changement chez elles et dans leur communauté en apprenant à recueillir et analyser les informations nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

42. Au Nigéria, le Programme alimentaire mondial (PAM), la FAO et ONU-Femmes ont mis en place un projet conjoint visant à rétablir et à promouvoir des moyens de subsistance agricoles durables afin d'améliorer la sécurité alimentaire, l'emploi et la nutrition ; ce projet, qui cible principalement des ménages dirigés par des femmes et des jeunes jugés vulnérables dans 13 zones d'administration locale de l'État de Borno, a pour objectif premier de renforcer la protection sociale en encourageant le recours à des moyens de subsistance respectueux de l'environnement et du climat.

43. L'Initiative R4 du PAM en faveur de la résilience des communautés rurales contribue à améliorer la situation des femmes et des filles dans les zones rurales en

<sup>19</sup> FAO et al., *L'état de la sécurité alimentaire*.

leur permettant d'accroître les revenus et la sécurité alimentaire de leur famille grâce à une méthode intégrée de gestion des risques climatiques qui combine assurance indexée, protection sociale, réduction des risques liés aux catastrophes et services financiers. Elle cherche à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en veillant à ce que celles-ci puissent prendre part à toutes les étapes du programme – détermination des besoins, conception, exécution, suivi et évaluation du programme –, dans le respect de la problématique femmes-hommes. En 2018, plus de 50 000 agricultrices, soit 55 % du total des exploitants concernés, ont obtenu une police d'assurance en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Sénégal, en Zambie et au Zimbabwe. À l'issue de la campagne 2017/18, des indemnités d'un montant total d'environ 1,5 million de dollars ont été distribuées à plus de 31 000 bénéficiaires, dont 52 % de femmes, en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Sénégal et en Zambie pour compenser les pertes de récolte liées aux conditions météorologiques. L'initiative a une incidence positive sur le pouvoir de décision des femmes, qui jouent un rôle majeur dans la répartition des indemnités servies. Elle aide également les femmes à épargner et à constituer des réserves face aux risques.

44. Un programme mis en œuvre par la FAO, le FIDA, ONU-Femmes et le PAM sur l'accélération des progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales a amélioré la résilience des femmes rurales aux changements climatiques en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda. Centré sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, le programme a fait appel à des équipes qui ont travaillé avec quelque 50 000 femmes rurales afin d'améliorer leur productivité pour contrer la menace que représentent la dégradation de l'environnement et les changements climatiques et surmonter les inégalités concernant l'accès à la terre et aux ressources productives, leur utilisation et leur contrôle. Il a permis aux coopératives agricoles et groupes d'entraide de femmes rurales d'avoir plus facilement accès aux capitaux et de se doter d'infrastructures et de technologies adaptées aux changements climatiques, qui ont amélioré les récoltes dans les pays touchés par des températures extrêmement froides, comme le Kirghizistan, ou de fortes chaleurs, comme le Népal, le Niger et le Rwanda, et ont également mis les agricultrices à l'abri des pertes après récolte, comme au Libéria, de manière à garantir une utilisation efficace des ressources. Ces mesures se sont traduites par une participation accrue des femmes rurales aux chaînes de valeur et aux marchés à plus forte valeur ajoutée, par une diversification de la production alimentaire, par des progrès en termes de nutrition dans les familles et les communautés, et par une hausse des revenus et de l'épargne – les revenus ont ainsi augmenté de 77 %, ce qui a eu des retombées bénéfiques pour plus de 315 000 personnes dans les pays participants.

45. Les activités d'ONU-Femmes en matière d'agriculture résiliente aux changements climatiques et soucieuse de la problématique femmes-hommes se sont étendues aux pays d'Afrique subsaharienne (Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Somalie) et à d'autres régions, dont la Chine, grâce notamment à un programme de formation portant sur les questions de genre et l'agriculture intelligente face au climat (« Gender and climate-smart agriculture: making climate-smart agriculture work for women », 2018), et à un document d'orientation sur les droits fonciers et la sécurité d'occupation des terres pour les femmes dans le cadre des objectifs de développement durable (« Women's land rights and tenure security in the context of the Sustainable Development Goals », 2019).

46. ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour l'environnement déploient conjointement, sur la période 2018-2022, un projet visant à donner aux femmes les moyens d'assurer la résilience aux changements climatiques des populations au Bangladesh, au Cambodge et au Viet Nam et dans la région Asie et

Pacifique. Gouvernements, forums régionaux, établissements universitaires, groupes de femmes et organisations de la société civile engagés dans l'action climatique et la réduction des risques liés aux catastrophes participent au projet afin de promouvoir la résilience des femmes et des groupes marginalisés aux changements climatiques. Pour ce faire, le projet encourage la participation des femmes à la prise de décisions relatives au climat ainsi que la production, l'analyse et l'exploitation de données ventilées par sexe, âge et autres critères qui puissent éclairer les orientations et faire en sorte que les politiques et programmes de financement relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe tiennent davantage compte de la problématique femmes-hommes ; de plus, il donne aux femmes la possibilité d'accéder aux énergies renouvelables et de les utiliser pour se doter de moyens de subsistance plus résistants.

#### **D. Accès aux infrastructures et aux technologies durables**

47. La mise à disposition par les États Membres d'infrastructures et de technologies nécessaires aux collectivités rurales pour alléger le fardeau des soins et travaux domestiques non rémunérés effectués par les femmes et les filles dans un contexte marqué par l'évolution du climat progresse. Pour améliorer la résilience des femmes et des filles rurales aux changements climatiques, il est indispensable de garantir leur approvisionnement régulier en eau salubre et leur accès à une énergie durable grâce à des infrastructures et à des technologies, notamment numériques, qui soient viables. Les technologies de l'information et des communication peuvent servir à combler des besoins critiques en termes d'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à l'information sur les changements climatiques et les marchés, au financement et aux services d'assurance, pour les aider à faire face aux enjeux climatiques et à gérer les risques (voir [E/CN.6/2018/3](#)).

48. Des solutions durables et décentralisées en matière d'eau et d'énergie peuvent améliorer considérablement la subsistance, le bien-être et la résilience climatique des femmes et des filles rurales. Les entreprises et coopératives de femmes rurales s'investissent dans l'installation et la gestion de dispositifs solaires décentralisés ou autres mini-réseaux d'énergie renouvelables qui fournissent de l'électricité à des fins aussi bien domestiques que productives dans les zones rurales non desservies par les réseaux électriques nationaux. Des pompes fonctionnant à l'énergie solaire fournissent de l'eau pour l'irrigation et peuvent assurer le rendement des cultures et la sécurité alimentaire des agricultrices dans différents contextes géographiques et conditions climatiques. Les séchoirs solaires, les microbroyeurs hydroélectriques, les broyeurs solaires ainsi que les systèmes de réfrigération solaire sont des technologies importantes pour la transformation et le stockage des produits de l'industrie agroalimentaire et leur apportent une valeur ajoutée. Ils contribuent à réduire le gaspillage alimentaire et à améliorer la sécurité alimentaire tout en minimisant les efforts faits et le temps passé par les femmes et les filles, par exemple, pour aller chercher de l'eau et la traiter manuellement<sup>20</sup>.

49. Face aux problèmes d'accès à l'eau que pose l'évolution du climat, l'Argentine a recours à un projet subventionné par le Fonds pour l'adaptation, qui vise à renforcer la capacité d'adaptation et à accroître la résilience des petits producteurs agricoles du nord-est du pays. De nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau ont vu le jour dans les provinces du Chaco, de Santiago del Estero, de Corrientes et de Santa Fe, ce qui a non seulement renforcé la résilience des agriculteurs et de leurs familles, mais a aussi réduit considérablement les soins et travaux domestiques non rémunérés

<sup>20</sup> ENERGIA, Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique de la Banque mondiale et ONU-Femmes, « Accelerating SDG 7 achievement: global progress of SDG 7 – energy and gender », document d'orientation n° 12 (2018).

effectués par les femmes et les enfants, qui peuvent désormais, pendant les quatre ou cinq heures qu'il passaient chaque jour à aller chercher de l'eau, se consacrer à des activités productives, éducatives et récréatives.

50. Dans le cadre du programme national d'aide aux initiatives de collecte des eaux de pluie et autres formes de technologies à vocation sociale, le Brésil a mis sur pied un programme d'installation de citernes qui a non seulement permis de remédier à la grave pénurie d'eau dans la région semi-aride du nord-est du pays frappée par la sécheresse, mais a aussi contribué à éliminer la pauvreté, à assurer la sécurité alimentaire, à diversifier les revenus et à améliorer la résilience aux changements climatiques. Ce programme a considérablement réduit le temps que les femmes et les enfants passent à trouver et à aller chercher de l'eau. L'objectif initial, qui était d'installer un million de citernes de collecte des eaux pluviales pour fournir de l'eau à usage domestique, a été atteint en 2014 et a dépassé depuis, avec l'installation de 250 000 citernes destinées à la production agricole et la construction de milliers de citernes pour les établissements scolaires. Considéré comme un système modèle de collecte des eaux de pluie à grande échelle ayant facilité la vie de millions de personnes, en particulier des femmes, le programme a été récompensé en 2017 par la médaille d'argent du Future Policy Award, présenté par le World Future Council en partenariat avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

51. La Géorgie est à l'origine de l'une des premières propositions de mesures d'atténuation appropriées au niveau national tenant compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, axée sur l'accès à des chauffe-eau solaires, à des poêles à bois économes en énergie et à des solutions d'isolation thermique à prix abordable.

52. En Mongolie, une banque a lancé une initiative destinée au secteur privé, à savoir un programme de prêts aux entreprises pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre soutenu par le Fonds vert pour le climat ; plus de la moitié des prêts sont ici accordés à des entreprises dirigées par des femmes afin de leur permettre d'adopter des modèles commerciaux durables et à faible émission de carbone et de proposer de nouvelles activités dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

53. Le Zimbabwe mène des interventions ciblées destinées à renforcer la résilience des femmes en les incitant à opter pour une agriculture respectueuse de la problématique climatique, des techniques de collecte de l'eau, des technologies économes en énergie et des énergies nouvelles propres, comme le solaire et le biogaz, et en menant des activités de boisement, en particulier la plantation d'arbres fruitiers, qui présentent des avantages tant nutritionnels qu'économiques.

54. L'Azerbaïdjan a ouvert dans huit régions des centres de ressources pour les femmes, dans lesquels les femmes et les filles des zones rurales ont gratuitement accès à des fonds bibliothécaires, à des ordinateurs et à Internet, et qui ont contribué à la mise sur pied d'un réseau de plus de 3 000 femmes rurales. Les réseaux de ce type jouent un rôle important pour diffuser l'information dont les femmes et les filles rurales et les agricultrices, en particulier, ont besoin pour affronter les enjeux climatiques.

55. En Bulgarie, le plan d'action national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2019-2020 envisage de doter les zones rurales des infrastructures modernes nécessaire au haut débit afin d'assurer la connectivité Internet que le pays considère comme une condition préalable à la mise en place de nouvelles technologies et à la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre.

56. Menée conjointement par l'Union internationale des télécommunications et ONU-Femmes, l'initiative « African Girls Can Code » vise à motiver les filles des zones urbaines et rurales à entreprendre des études et des carrières dans l'informatique et les communications et à suivre des stages leur permettant de développer leurs compétences en matière d'informatique, de programmation, d'entrepreneuriat et de développement personnel. Trente-quatre pays africains ont été représentés lors du premier de ces stages, qui a eu lieu en Éthiopie en août 2018. L'initiative aide également les pays africains à opter pour des cours d'informatique et de programmation tenant compte de la problématique femmes-hommes à tous les niveaux de l'enseignement scolaire.

## **E. Pleine participation des femmes à la prise de décisions**

57. Veiller à assurer la pleine participation, à tous les niveaux, des femmes à la prise de décisions concernant les questions liées au climat et à l'environnement s'avère essentiel pour contribuer aux moyens de subsistance, au bien-être et à la résilience des femmes et des filles rurales dans leurs communautés, et pour leur donner les moyens de s'exprimer et d'agir en vue d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter.

58. L'Australie finance six alliances nationales de femmes en vue d'amener des associations féminines et des femmes de tout le pays à se rencontrer pour partager des informations, mettre le doigt sur des problèmes et rechercher des solutions, et échanger activement sur les questions de fond, l'objectif étant d'instaurer un dialogue plus nourri et représentatif entre les femmes et le Gouvernement. La National Rural Women's Coalition (Coalition nationale des femmes rurales) apparaît ici comme le porte-parole associatif des femmes qui vivent en milieu rural et dans les régions et les zones reculées de l'Australie. Les consultations tenues dans le cadre du projet Wiyi Yani U Thangani (Voix de femmes) par la Commissaire chargée de la justice sociale au sein de l'Aboriginal and Torres Strait Islander Commission ont permis d'examiner les problèmes que rencontraient les femmes et les filles autochtones dans ces régions et zones reculées, et de leur donner l'occasion d'exprimer leurs aspirations, leurs priorités et leurs besoins. Le rapport final qui sera adressé au Gouvernement et qui contiendra des recommandations et des mesures destinées à faire entendre la voix des femmes et à stimuler des démarches propres à mieux venir en aide aux femmes et filles autochtones de ces régions, doit être publié au deuxième semestre de 2019.

59. Au Cambodge, l'Institut de développement des ressources, subventionné par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, aide les femmes et les associations féminines à promouvoir et à défendre des initiatives axées sur l'adaptation aux changements climatiques. Le projet, lancé en 2017, visait à dispenser une formation aux femmes locales afin que se constituent des groupes dédiés aux changements climatiques qui seraient chargés d'analyser les risques ainsi encourus par les populations locales et de voir comment renforcer la résilience et atténuer les effets de catastrophes naturelles telles que les glissements de terrain, les inondations et les sécheresses.

60. À Cuba, le nombre de femmes qui s'occupent, à des postes de responsabilité, de la conservation et de la préservation de l'environnement a augmenté, et la même tendance a été observée dans le domaine de la gestion des risques qui a pour but de prévenir les catastrophes et d'y rendre les populations moins vulnérables grâce à des systèmes d'alerte rapide et à des mesures de préparation aux changements climatiques. Les femmes dirigent souvent les centres chargés de gérer la réduction des risques et coordonnent les systèmes d'alerte rapide mis en place sur leur territoire

ou dans leur communauté, s'efforçant d'éviter les pertes en vies humaines et en biens économiques essentiels que peuvent occasionner les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.

61. La stratégie nationale pour les femmes et les filles d'Irlande (2017-2020) repose sur des consultations visant à fixer les priorités, auxquelles ont participé des organisations de femmes rurales. Les femmes rurales sont représentées au sein du comité chargé d'encadrer l'élaboration de la stratégie et d'en suivre la mise en œuvre, lequel se compose entre autres de représentantes et représentants de l'Irish Farmers' Association et du National Collective of Community Based Women's Networks. La stratégie consiste entre autres à imaginer des mesures destinées à prendre acte de la contribution des femmes à l'agriculture et à favoriser leur accès à des postes de responsabilité dans le secteur agricole. Son objectif est également d'appuyer et de financer le développement local en faveur des femmes, sous forme de services et d'aide fournis aux femmes socialement exclues.

62. La loi-cadre péruvienne de 2018 relative aux changements climatiques énonce le droit et le devoir de tous de participer de manière responsable à la prise de décisions concernant la gestion des changements climatiques à chacun des niveaux de l'administration, et dispose qu'il incombe à l'État d'y associer les autochtones, femmes et hommes, dans le cadre de démarches interculturelles et soucieuses de la problématique femmes-hommes.

63. Le Gouvernement slovène a créé, le 7 mars 2019, un conseil dédié aux femmes rurales, qui remplit le rôle d'organe consultatif du Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation et a été chargé de veiller au statut des femmes rurales et de formuler des propositions tendant à l'améliorer. Son rôle consultatif sera étendu à la prise de décisions et à l'adoption de stratégies nationales de développement rural, et il contribuera à attirer l'attention sur la coopération intergénérationnelle des femmes rurales et à la resserrer.

## **F. Étoffement des données et statistiques ventilées par sexe**

64. Bien que la plupart des pays ne recueillent pas encore ni ne compilent à proprement parler des données et statistiques différenciées selon le sexe concernant les femmes rurales et les changements climatiques, il est essentiel d'intensifier la collecte, l'analyse et la diffusion de données et statistiques ainsi ventilées sur les liens qui existent entre les femmes et filles rurales et les changements climatiques si l'on veut élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement agricole et rural soucieux de la problématique femmes-hommes et attentifs aux conditions climatiques, dont les femmes puissent tirer profit. Les données et statistiques disponibles sur les femmes et filles rurales sont lacunaires pour l'ensemble des thèmes relatifs au climat abordés dans le présent rapport, dont les budgets-temps, les soins et travaux domestiques non rémunérés, l'accès à la terre, à l'énergie et à l'eau, ainsi que les questions et pratiques agricoles et environnementales. Les États Membres ont engagé des mesures pour recenser et combler ces lacunes dans tous les secteurs.

65. Un certain nombre de pays continuent de recueillir des données sur le temps que consacrent les femmes et des filles rurales à leurs différentes activités, ce qui contribuera à faire ressortir la part disproportionnée qu'occupent les soins et travaux domestiques non rémunérés, entre autres, en particulier au regard des infrastructures et technologies disponibles et de l'action menée pour remédier aux effets des changements climatiques.

66. En Mongolie, selon les résultats de l'enquête sur les budgets-temps que l'Office national de statistique réalise tous les quatre ans depuis 2007, le temps passé par les femmes et les hommes mongols à accomplir des tâches rémunérées a augmenté ces huit dernières années, alors que celui consacré au travail non rémunéré a baissé. Durant cette période, le temps qu'ont représenté les soins et travaux domestiques non rémunérés a diminué de 0,3 heure pour les femmes et les hommes en milieu urbain, et de 0,5 heure pour les hommes et d'une heure pour les femmes en milieu rural. Cette tendance mérite d'être étayée par d'autres études, car elle pourrait refléter à la fois les effets positifs que l'usage plus répandu des appareils électriques a eus sur le partage des soins et travaux domestiques non rémunérés au sein des familles, ainsi que les conséquences découlant de l'abandon progressif de la transformation des produits bruts d'élevage au profit d'autres moyens de subsistance.

67. En Espagne, l'Institut national de statistique réalise des enquêtes sur les budgets-temps pour déterminer ce que représentent dans un foyer les soins et travaux domestiques non rémunérés, la répartition des responsabilités familiales, la participation aux activités culturelles et récréatives et les particularités propres à différents groupes sociaux. La prochaine enquête devrait être réalisée en 2021-2022.

68. L'Italie évalue la proportion du temps consacré aux soins et travaux domestiques non rémunérés au moyen de données ventilées par sexe, âge et lieu de résidence. Dans l'ensemble, cette proportion est restée sensiblement la même depuis 2002. Le temps que les hommes dédient à ces activités a augmenté de 1 % alors qu'il a diminué de 1,5 % pour les femmes, l'inégalité entre les sexes demeurant néanmoins importante. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre recueillies dans ce pays entre 1990 et 2016 montrent qu'elles ont globalement augmenté entre 1990 et 2005, pour ensuite baisser entre 2005 et 2016. Le nombre de décès et de personnes disparues ou directement touchées par une catastrophe pour 100 000 habitants s'est inscrit à la hausse entre 1990 et 2003, avant de diminuer jusqu'en 2016 ; ces données n'ont toutefois pas été ventilées par sexe.

69. Au Cambodge, le plan stratégique de lutte contre les changements climatiques contient des cibles et indicateurs tenant compte de la problématique femmes-hommes, notamment la cible qui prévoit que, d'ici à 2020, 10 % des zones protégées, secteurs à préserver, écosystèmes agricoles et forestiers, dont les mangroves, qui ont beaucoup souffert ces derniers temps, soient largement remis en état et puissent offrir des services de meilleure qualité, en particulier aux femmes, aux personnes âgées et aux enfants des communautés locales, ainsi qu'aux groupes minoritaires autochtones.

70. À l'échelle mondiale, la FAO établit des normes et directives pour la collecte de données comparables ventilées par sexe, dans le cadre du Programme mondial du recensement de l'agriculture prévu pour 2020, qui est la principale source d'informations statistiques sur le secteur agricole. Elle a également élaboré des principes directeurs pour la collecte de données devant permettre de définir des indicateurs ventilés par sexe et intégrant la problématique femmes-hommes, qui seront utilisés dans les enquêtes agricoles nationales ; il s'agit de disposer d'une série d'indicateurs destinés à mesurer les inégalités entre les femmes et les hommes dans le secteur agricole et à proposer des démarches pratiques de collecte des données utiles au moyen d'enquêtes agricoles ou par l'introduction de modules agricoles dans les enquêtes nationales sur les ménages.

71. Le programme d'ONU-Femmes intitulé « Pour que chaque femme et chaque fille comptent » a pour but de créer les conditions propices à l'élimination des obstacles institutionnels et financiers, au renforcement des politiques et pratiques qui président à la production et à l'utilisation de statistiques ventilées par sexe, à l'accroissement de la production régulière de ces statistiques, à la consolidation des ressources techniques et financières nécessaires pour assurer le suivi des objectifs de

développement durable et autres engagements pris à l'échelon national et international et au renforcement des capacités de tous les acteurs concernés par l'utilisation de statistiques de ce type en lien avec des politiques, des programmes et des campagnes d'information. Ainsi, au Kenya, ONU-Femmes fournira une assistance technique au Bureau national des statistiques et l'aidera à réaliser diverses enquêtes, y compris sur les budgets-temps. En collaboration avec la FAO, l'Entité aidera l'organisme de financement agricole (Agriculture Finance Corporation) à dresser un état des lieux sur l'état actuel du financement de l'agrobusiness au bénéfice des femmes. D'autres actions prioritaires consisteront notamment à appuyer l'établissement d'indicateurs ventilés par sexe permettant de suivre la réalisation des objectifs de développement durable et à améliorer les outils utilisés pour la collecte courante des données dans le secteur agricole.

### III. Conclusions et recommandations

72. **Les États Membres ont conçu et mis en œuvre des plans, politiques et programmes destinés à améliorer le sort des femmes et des filles vivant en milieu rural, dans un contexte marqué par l'évolution du climat. Les inégalités entre les femmes et les hommes et les formes multiples et croisées de discrimination et de violence que subissent les femmes et les filles en milieu rural ont été accentuées par le rythme et la complexité des changements climatiques, qui mettent à leur tour en péril les moyens de subsistance, les revenus et le bien-être des populations agricoles et rurales, et qui aggravent la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'instabilité. L'ampleur de la crise climatique conjuguée à l'enracinement des inégalités précitées exige de la part des États Membres des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et la société toute entière.**

73. **Certains pays ont efficacement intégré la problématique femmes-hommes dans les questions de développement durable et de lutte contre les changements climatiques, et se sont ainsi dotés de politiques et programmes de développement rural et agricole tenant compte de ces aspects. D'autres s'efforcent d'améliorer la résilience et les capacités d'adaptation des femmes et des filles rurales en proposant une agriculture et des moyens de subsistance qui résistent aux changements climatiques, en misant sur l'accès aux énergies durables, aux infrastructures d'adduction d'eau et aux technologiques de l'information et des communications, et en encourageant une réelle participation à la prise de décisions. Nombre de ces approches sont intersectorielles et déployées à plusieurs niveaux, mais d'importantes lacunes subsistent, en particulier pour ce qui concerne le financement d'une action climatique tenant compte de la problématique femmes-hommes et la production de données et statistiques ventilées par sexe établissant les liens qui existent entre les femmes et les filles rurales et la résilience aux changements climatiques, données sur lesquelles s'appuie le choix des orientations et des mesures à engager.**

74. **Les États Membres sont encouragés à mettre en œuvre les recommandations ci-après en vue d'améliorer le sort des femmes et des filles en milieu rural :**

a) **Prendre des mesures pour honorer les engagements souscrits en matière de développement rural, d'égalité des sexes et de réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles rurales, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en rappelant également la recommandation générale n° 34 (2016) sur les droits des femmes rurales et la recommandation générale n° 37 (2018) sur les aspects de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques ayant trait**

à la problématique femmes-hommes formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que le Programme 2030 en tant que cadre intégré et universel soucieux de ne laisser aucune femme ni fille rurale de côté ;

b) Prendre des mesures afin d'honorer les engagements relatifs à l'égalité des sexes souscrits au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans le cadre des plans d'action sur les questions de genre, et intégrer ces considérations d'égalité concernant les femmes et les filles rurales dans les contributions déterminées au niveau national, les plans d'adaptation nationaux et toutes communications périodiques faites au titre de la Convention ;

c) Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des cadres de développement durable et de lutte contre les changements climatiques ainsi que des politiques et programmes de développement agricole et rural tenant compte de la problématique femmes-hommes, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins et aux priorités des femmes et des filles vivant en milieu rural ;

d) Prendre des mesures pour éliminer les formes de discrimination et de violence multiples et croisées que subissent les femmes et les filles rurales ;

e) Encourager l'intégration de la problématique femmes-hommes dans le financement de l'action climatique et appeler les institutions assurant ce financement, dont le Fonds vert pour le climat, à appuyer les initiatives qui tiennent compte des droits, besoins et priorités des femmes et des filles rurales et qui profitent à ces dernières ;

f) Adopter des politiques visant à éliminer la pauvreté et à offrir des possibilités d'apprentissage, des moyens de subsistance durables, des emplois décentés et une sécurité des revenus en milieu rural, l'objectif étant de concourir à la résilience des femmes et des filles rurales aux changements climatiques ;

g) Élaborer et mettre en place des stratégies soucieuses de la problématique femmes-hommes et des questions climatiques pour permettre aux femmes et aux filles vivant en milieu rural de faire face avec davantage de moyens aux effets néfastes des changements climatiques, en misant notamment sur une production agricole résistante aux changements climatiques, sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et sur une gestion durable des ressources naturelles ;

h) Reconnaître aux femmes rurales la plénitude et l'égalité de leurs droits, et leur garantir l'accès à la terre et aux ressources productives ainsi que la sécurité d'occupation des terres, en élaborant, en réformant et en appliquant les lois et politiques ad hoc ;

i) Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation de toutes les femmes et filles rurales de manière à ce qu'elles puissent faire face aux chocs économiques, sociaux et environnementaux et aux effets néfastes des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes, en mettant à leur disposition des infrastructures, des services, des technologies, des systèmes d'alerte rapide, ainsi que des possibilités de financement, d'assurance de protection sociale et de travail décent ;

j) Accroître la résilience des femmes et des filles vivant en milieu rural, en particulier les petites exploitantes agricoles, aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement (déforestation, désertification et perte de diversité biologique dans l'agriculture), en faisant mieux connaître les savoirs et procédés techniques ancestraux, autochtones ou modernes, et en améliorant l'accès aux services de vulgarisation, à l'information et à la formation ;

k) Aider les femmes et les filles rurales en investissant dans des infrastructures et des technologies capables de résister aux changements climatiques et offrant des gains de temps et de main-d'œuvre, en ce compris les énergies durables, l'eau propre et l'assainissement, et en ayant recours aux technologies de l'information et des communications pour pouvoir accéder à l'éducation, à la formation, aux possibilités de financement et d'assurance, ainsi qu'aux informations relatives aux climat et aux marchés ;

l) Favoriser la pleine et égale participation des femmes et des filles rurales, dont les agricultrices, les pêcheuses et les ouvrières agricoles, à un développement agricole et rural durable ;

m) Faire en sorte que les femmes rurales participent pleinement, à tous les niveaux, à la gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles et aux stratégies, politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques, et s'assurer qu'elles soient associées au processus décisionnel dans ces domaines ;

n) Aider les institutions sociales, économiques, politiques et scientifiques à intégrer le fait que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont davantage de répercussions sur les femmes et les filles en milieu rural, et les inciter à produire des informations factuelles et des études solides et à mettre au point des outils, des bases de données, des méthodes et des instruments d'analyse des politiques qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes, en vue de remédier à ces effets et de les atténuer ;

o) Renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistiques et autres institutions compétentes à recueillir, analyser et diffuser des données ventilées par sexe, âge et autres facteurs, et à produire des statistiques différenciées selon le sexe, en procédant notamment à des recensements agricoles, afin d'étayer les politiques et mesures destinées à améliorer le sort des femmes et des filles rurales en situation face à l'évolution du climat, et de suivre et surveiller la réalisation des objectifs de développement durable.

75. Parallèlement à la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles rurales dans leurs programmes et stratégies, les entités des Nations Unies et les autres organisations internationales sont encouragées à aider les États Membres à mettre en œuvre les recommandations susmentionnées, à en évaluer l'utilité et à en assurer le suivi à tous les niveaux.